

# **RÈGLEMENT # 432-2011**

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 370-2007 (PLAN D'URBANISME) ET  
LE PLAN D'AFFECTATION DES SOLS QUI LUI EST ANNEXÉ.**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE  
DE LA GUADELOUPE**

A une session régulière du conseil municipal de La Guadeloupe, tenue le 11 octobre 2011, à l'Hôtel de Ville de La Guadeloupe, à 20 heures, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Siège # 1 Mme Lise Roy  
Siège # 2 M. Richard Morin  
Siège # 3 Vacant

Siège # 4 M. Paul Joly  
Siège # 5 M. Rosaire Coulombe  
Siège # 6 Mme Madeleine Fortin

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse, Huguette Plante.

M. Marc-André Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette session.

0

Il a été réglé ce qui suit à savoir :

**RÈGLEMENT 432-2011 MODIFIANT  
LE RÈGLEMENT NUMÉRO 370-2007 (PLAN D'URBANISME) ET LE PLAN  
D'AFFECTATION DES SOLS QUI LUI EST ANNEXÉ.**

ATTENDU que la municipalité de La Guadeloupe a adopté un plan d'urbanisme portant le numéro 370-2007, modifié par les règlements :

- 382-2007
- 399-2008
- 409-2009 (annulé)
- 414-2010
- 424-2011

ATTENDU que le conseil municipal juge qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de La Guadeloupe de procéder à des modifications du plan d'affectation des sols du règlement # 370-2007;

ATTENDU que l'objet de ce règlement est de

- Corriger le plan d'affectation des sols, en périmètre urbain, afin qu'il respecte les modifications apportées par le règlement #433-2011 au règlement de zonage #373-2007, et au plan de zonage en périmètre urbain qui lui est annexé, de la façon suivante :
  - Remplacer la zone d'affectation commerciale C-708 en agrandissant la zone C-803. La zone d'affectation disparaît.
  - Modifier la zone d'affectation publique P-105
  - Corriger le chevauchement d'affectations pour une même propriété (même numéro matricule)

ATTENDU que l'avis de motion de ce règlement a été donné par la conseillère au siège no 1, Mme Lise Roy le 12 septembre 2011;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation, sur le projet de règlement 432-2011, a été tenue le 3 octobre 2011 à 18h30 à l'Hôtel de Ville de La Guadeloupe, au 483, 9ième rue Est à La Guadeloupe ;

ATTENDU qu'aucune personne ne s'est présentée et qu'aucune demande de modification n'a été transmise :

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Paul Joly, conseiller au siège # 4**

**ET RÉSOLU UNANIMENT :**

D'adopter le règlement no 432-2011 intitulé :

**RÈGLEMENT 432-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 370-2007 (PLAN D'URBANISME) ET LE PLAN D'AFFECTATIONS DES SOLS QUI LUI EST ANNEXÉ**

**Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2**

Le plan d'affectation des sols, annexé au plan d'urbanisme secteur urbain, du règlement 370-2007 est modifié de la façon suivante :

ANNEXE A (AVANT)	ANNEXE B (APRES)
1- Zone C avant	1- Zone C après
2- Zone P avant	2- Zone P après

**Article 3**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi :

<b>Avis de motion :</b>	<b>12 septembre 2011</b>
<b>Adoption du projet de règlement :</b>	<b>12 septembre 2011</b>
<b>Avis public d'Assemblée de consultation :</b>	<b>14 septembre 2011</b>
<b>Assemblée publique de consultation :</b>	<b>3 octobre 2011</b>
<b>Adoption du règlement :</b>	<b>11 octobre 2011</b>
<b>Obtention du certificat de conformité de la M.R.C. de Beauce-Sartigan :</b>	<b>16 novembre 2011</b>
<b>Avis public de l'entrée en vigueur :</b>	<b>1<sup>er</sup> mars 2012</b>

---

**Huguette Plante**  
**Mairesse**

---

**Marc-André Doyle**  
**Directeur général & secrétaire trésorier**